



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° CRV - 5 -
SÉANCE N° 522 DU 26 JUIN 2023

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET L'ASSOCIATION SAINT VÉNÉRAND JAZZOGNONS DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU JAZZOGNONS FESTIVAL DU 19 ET 20 AOÛT 2023

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François (à partir de 18 h 15), Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier (à partir de 18 h 13), Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 31), James Charbonnier, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné, Samia Sultani, Vincent d'Agostino, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Christine Drogue a donné pouvoir à Marjorie François, Éric Paris a donné pouvoir à Michel Neveu, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Béatrice Ferron, Sébastien Buron a donné pouvoir à Bruno Bertier, Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Georges Poirier, Didier Pillon a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul et Gwendoline Galou a donné pouvoir à Samia Sultani.

James Charbonnier et Marie-Laure Le Mée Clavreul sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 28 juin 2023

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 26 JUIN 2023

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET L'ASSOCIATION SAINT VÉNÉRAND JAZZOGNONS DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU JAZZOGNONS FESTIVAL DU 19 ET 20 AOÛT 2023

Rapporteur : Georges Poirier

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que la ville de Laval souhaite s'engager aux côtés de l'association Saint-Vénérand pour l'organisation du festival JazzOgnons, qui aura lieu les 19 et 20 août 2023,

Qu'il convient de préciser, via une convention de partenariat avec l'association Saint-Vénérand JazzOgnons, les modalités artistiques, techniques, administratives et financières prévues dans le cadre de l'organisation de ce festival,

Sur proposition de la commission cultures et rayonnement de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le partenariat entre la ville de Laval et l'association Saint-Vénérand JazzOgnons pour l'organisation du JazzOgnons festival le samedi 19 et le dimanche 20 août 2023, ainsi que le soutien technique et matériel intervenant pour la mise en œuvre de l'évènement, sont approuvés.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document en lien avec l'organisation de ce festival, notamment la convention de partenariat afférente, ainsi que tout avenant éventuel.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault